

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les championnats départementaux sont des TH en 2 ou 3 parties attributifs de pourcentages de séries 1, 2, 3 et PP4, open ou non selon le choix de l'organisateur.

Le Club organisateur

- Réserve la salle. Si elle est payante accord préalable du comité.
- Remplit la demande d'homologation du TH en téléchargement sur le site de la FFSc (intitulé de l'épreuve, adresse de la salle, horaire des parties, capacité de la salle, tarifs, coordonnées du responsable, adresse, mail, téléphone, date de clôture des inscriptions. Prépare l'affiche avec toutes ces précisions qui doit être diffusée le plus largement possible.
- Enregistre les inscriptions sous Sigles ou Excel (aide possible du Comité). Prévoit le planning d'arbitrage.
- Fournit la papeterie nécessaire à l'épreuve.
- Assure le classement en fin d'épreuve (aide possible sur place). Envoi des résultats au Comité et à la FFSc.
- Paiement de la redevance au Comité, pas de redevance fédérale. (tarifs en vigueur sur le tableau de trésorerie de la saison en cours)
- Prévoit des coupes ou lots pour chaque série et catégorie d'âge représentée. Pour les championnats départementaux, il y a application de la règle générale : pas de cumul des récompenses série/catégorie d'âge, mais glissement au sein des catégories d'âge.

| Dotation minimale obligatoire pour les championnats départementaux | |
|--|---|
| Par série représentée | 1, 2, 3, 4AB, 4CD, 5AB, 5CD, 6AB, 6CD, 7 |
| Par catégorie d'âge représentée | Mini-Poussin, Poussin, Benjamin, Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vermeil, Diamant, Rubis |

Le Comité

- Le comité valide la demande d'homologation envoyée par le club organisateur.
- Une location de salle peut éventuellement être prise en charge pour toute ou partie après discussion, montant plafonné à 150€.
- Une subvention correspondant à la **dotation obligatoire** du tournoi, (c'est-à-dire coupes ou lots pour les premiers de chaque série et catégorie) est versée au club organisateur sur présentation de factures. La subvention est versée sur les montants réels, mais plafonnée à 120 euros.
- Défraiement des arbitres selon barème.

Rappel des tarifs en vigueur

Montant de l'inscription : 12 euros

Redevance fédérale : 0 euro

Redevance Comité : 3.50 euros